

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

Présents : Mmes Sandrine CAZAUD, Candice CHAUSSONNET-PONS, Lauriane GRELLET, Nathalie MAYORAL, Sylviane REGALON et Stéphanie MARIANI ;
Ms Jean-Paul FERRÉ (en visio), Walter DIEUDONNÉ, Alain HOARAU, Claude MARTY, Jean-Pierre PÉLISSIER, Noël ROUAIX, Thierry ROUAN, David SEILHAN et Pierre TOURENQ.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre 2021*
- *Approbation du compte de gestion 2021*
- *Approbation du compte administratif 2021*
- *Délibération spéciale pour ouverture des crédits d'investissement avant vote du budget*
- *Convention avec le PNR pour la mise à disposition d'un panneau dans le cadre du sentier des rapaces*
- *Point sur les travaux (salle multi-activités, enfouissement des réseaux, RD1)*
- *Informations PLUi et SCOT*
- *Mise en place des permanences du bureau de vote pour les deux scrutins*
- *Questions diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Receveur municipal.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Approbation du Compte Administratif 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire (en visio) ne prend part ni aux débats ni au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les opérations de l'exercice 2021. Elles font ressortir les résultats suivants :

Investissement – dépenses	74 048.30
Investissement – recettes	75 084.38
Résultat de l'exercice	1 036.08
Résultat de clôture	11 995.00
Fonctionnement – dépenses	437 605.51
Fonctionnement – recettes	492 919.76
Résultat de l'exercice	55 314.25
Résultat de clôture	101 759.81

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2021.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Délibération spéciale pour ouverture des crédits d'investissement avant vote du budget

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'ouverture des crédits d'investissement avant vote du budget. Il rappelle que cette délibération a pour but de payer les dépenses d'investissement avant que le budget ne soit voté, dans la limite de 25 % des crédits ouverts lors de l'exercice précédent hors chapitre 16, ce qui représente cette année 137 425.00 € (25% x 549 700). Le détail des dépenses concernées est présenté.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget comme indiqué par Monsieur le Maire.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Convention avec le PNR pour la mise à disposition d'un panneau dans le cadre du sentier des rapaces

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création du sentier des rapaces, qui consistera à suivre un cheminement déterminé sur les chemins communaux permettant d'observer les différentes espèces de rapaces visibles sur le territoire communal.

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR), dans le cadre de ses actions de sensibilisation et d'éducation, propose de prendre en charge la conception et la réalisation d'un panneau recensant les rapaces afin de la mettre à disposition de la commune.

La mise en place ainsi que le l'entretien dudit panneau seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat prévue à cet effet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention avec le PNR et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Point sur les travaux

- Travaux sur la RD 1 entre Foix et Vernajoul : un nouveau tronçon est concerné par les travaux cette année (prévu du 2^e trimestre 2022)
- Travaux d'enfouissement des réseaux Chemin de la Bidalbado : début avril 2022
- Travaux de construction de la salle multi-activités : les bureaux d'études fluides, géotechnique et structure ont été missionnés. La consultation des entreprises va débiter sous peu.

VII. Informations PLUi et SCOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération a organisé des réunions au sujet de la mise en place du PLUi, qui devra être en concordance avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT), dont la révision vient d'être lancée. Un audit vient d'être diligenté auprès des commune membres. Ms FERRÉ et PÉLISSIER indiquent qu'il faudra être vigilants afin que la municipalité puisse garder des marges de manœuvre en matière d'urbanisation de son territoire.

VIII. Questions diverses

- Lauriane Grellet rend compte de l'état d'avancement du sentier des rapaces et du projet « Un chemin une école ». Elle indique une éventuelle fusion entre les deux, compte-tenu des parcours assez proches.
- Demande de clôture en bordure d'un chemin communal à Lizonne : les élus, accompagnés d'un des agents techniques doivent se rendre sur place.
- Demande de revalorisation du régime indemnitaire des agents la dernière augmentation datant de 2014, le conseil municipal accepte d'examiner une revalorisation des primes après étude de l'impact financier.
- Location de la salle des fêtes : l'abandon des mesures sanitaires permet de louer la salle dans des conditions « normales », avec priorité aux associations et habitants de la commune.

- Une nouvelle association communale « Art'Mate » propose d'organiser un festival de cirque de rue en septembre prochain, avec de nombreuses animations (déambulation dans le village, spectacles, ateliers d'initiation, marché artisanal, apéro concert...). Le conseil municipal valide le projet et en confie le suivi à la commission cadre de vie.
- Demande de prêt de chapiteaux de la part de la mairie de Varilhes : s'agissant d'une commune, le conseil municipal accepte le prêt des chapiteaux. Une délibération fixant les conditions va être adoptée.
- Le conseil municipal adresse ses plus vives félicitations à Léa Mayoral, jeune habitante de Vernajoul, sacrée championne de France (cadets) de Jujitsu.

Séance close à 21h00